



UNHCR
The UN Refugee Agency

Asie Centrale

Kazakhstan
Kirghizistan
Ouzbékistan
Tadjikistan
Turkménistan



À Bichkek (Kirghizistan), une famille candidate à la réinstallation attend de passer un entretien dans un bureau du HCR.



FAITS MARQUANTS

- Le Kazakhstan s'est doté d'une loi nationale sur l'asile, franchissant ainsi une étape importante dans la mise en conformité de sa législation avec les conventions internationales. Le HCR a appuyé les représentants du gouvernement lors de la rédaction du nouveau texte de loi et continuera de prodiguer des conseils d'expert durant sa mise en œuvre.
- Le Gouvernement du Tadjikistan a accordé l'accès à son territoire à un nombre croissant de demandeurs d'asile afghans, en raison de la dégradation de la sécurité observée en Afghanistan. Le HCR s'attache, en étroite collaboration avec les autorités, à protéger les nouveaux arrivants.
- L'appui du HCR en matière de renforcement des capacités a permis au Gouvernement du Turkménistan d'assurer la détermination du statut de réfugié dans le respect de ses obligations nationales et internationales.
- Le Haut Commissariat a continué à rechercher des solutions durables, principalement par le biais de la réinstallation, pour un nombre important d'Afghans et d'Ouzbeks.
- Les efforts soutenus de plaidoyer déployés par le HCR et ses partenaires non gouvernementaux ont sensibilisé les pouvoirs publics des pays d'Asie centrale à la problématique de l'apatridie. Quelque 11 800 apatrides ont pu acquérir la nationalité kirghize en 2009. Le HCR poursuivra sa collaboration avec les autorités afin de recenser les apatrides et les personnes risquant de le devenir.

| Environnement opérationnel |

L'année 2009 a été marquée par quelques évolutions positives en Asie centrale. Le Kazakhstan a adopté une loi nationale sur l'asile, devenant ainsi le quatrième pays de la région à le faire. Au Turkménistan, le Gouvernement a assumé la responsabilité de la détermination du statut de réfugié. Les Gouvernements du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan et du Turkménistan ont exprimé leur volonté de traiter les questions en rapport avec la prévention et la réduction des cas d'apatridie.

En dépit de ces développements positifs, les lents progrès de l'état de droit et les préoccupations suscitées par les problèmes de sécurité transfrontalière et nationale ont continué de l'emporter sur le respect des obligations nationales et internationales en matière d'asile. La sécurité des Ouzbeks en quête d'asile dans la région continuait d'inspirer l'inquiétude.

L'augmentation incessante du nombre de demandeurs d'asile afghans au Tadjikistan a continué de constituer un défi pour le HCR. Les restrictions relatives à l'enregistrement des demandeurs d'asile et à la délivrance de papiers d'identité à leur intention ont aggravé la situation.

| Réalisations et impact |

Les opérations du HCR en Asie centrale ont été orientées sur la protection des réfugiés et la recherche de solutions durables adaptées à leur situation, sur la réduction et la prévention des cas d'apatridie, et sur le maintien des moyens nécessaires pour faire face à des situations d'urgence causées par des déplacements de population.

Le nouveau système de gestion régional est devenu opérationnel. En s'appuyant sur les conclusions des évaluations participatives, le HCR a renforcé les activités destinées à remédier à la situation des femmes et des enfants et à contrer la violence sexuelle et sexiste.

Le Haut Commissariat a dispensé une formation aux gardes-frontières sur les systèmes d'orientation et a commencé à préparer une évaluation de la situation des migrants dans la sous-région, au titre de sa stratégie de renforcement de la protection des réfugiés au sein des flux migratoires mixtes. Les efforts du HCR dans ce domaine ont été soutenus par sa participation, en tant que membre affilié, au Collège pour la formation du personnel frontalier, créé par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et situé à Douchanbé (Tadjikistan).

Le HCR a réalisé une analyse des lacunes concernant la situation des apatrides dans la région et s'est associé à l'OSCE pour organiser la Conférence régionale sur l'apatridie qui s'est déroulée au Turkménistan en décembre 2009. Il a également renforcé sa collaboration avec le Centre des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale et organisé avec ce partenaire une conférence internationale sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour les réfugiés et les demandeurs d'asile dans la région.

Du fait de la proximité de l'Asie centrale avec certaines zones de conflit, le HCR a intensifié le renforcement de ses capacités relatif à la gestion des situations d'urgence à l'échelon régional et national, en organisant, pour la première fois en Asie centrale, un Atelier sur les situations d'urgence et les catastrophes au Kazakhstan en avril 2009. En tant que co-organisateur, le Gouvernement a généreusement contribué à cette manifestation, qui a réuni une trentaine de participants originaires du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan et du Turkménistan pour débattre des moyens d'améliorer la réponse aux crises humanitaires.

Le Haut Commissariat a également participé à la planification interorganisations afin d'améliorer la préparation aux situations d'urgence et à l'accueil des réfugiés au niveau régional et national. Il a joué un rôle dans un certain nombre de mécanismes interinstitutionnels, tels que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et l'initiative des Nations Unies « Unis dans l'action ».

| Contraintes |

Le souci de la sécurité nationale est demeuré l'une des principales contraintes entravant la protection des réfugiés dans la région. Une approche discriminatoire vis-à-vis des demandeurs d'asile originaires d'Asie centrale et la réticence de certains pays à enregistrer les nouveaux demandeurs d'asile afghans ont contribué à la dégradation des conditions de protection. Du fait de la restructuration de services gouvernementaux chargés des réfugiés et de l'asile, le HCR a été obligé de consacrer davantage de ressources à la formation élémentaire, au lieu de les affecter au renforcement des capacités existantes.

| Opérations |

Les opérations du HCR dans les cinq pays d'Asie centrale présentent des similitudes, puisque les préoccupations et les environnements de travail sont les mêmes. Les Afghans formaient toujours le groupe de réfugiés le plus important de la région. Le Haut Commissariat a aidé les Gouvernements du Kirghizistan, du Tadjikistan et du Turkménistan à élaborer un Plan d'action pour prévenir et traiter l'apatridie.

Au **Kazakhstan**, le HCR s'est attaché en priorité à promouvoir l'adoption d'une loi nationale sur l'asile. Il a continué à renforcer les capacités du Gouvernement et de la société civile par des réunions et des sessions de formations régulières. Le HCR a maintenu ses moyens de détermination du statut de réfugié afin d'assurer la protection juridique des demandeurs d'asile qui n'avaient pas accès aux procédures nationales.

Dans le domaine des solutions durables, les possibilités de rapatriement librement consenti étaient toujours limitées et concernaient principalement des réfugiés tchéchènes, ainsi qu'une poignée de réfugiés afghans. L'intégration sur place était difficile, en raison des restrictions imposées par la législation

nationale. La réinstallation a été utilisée pour protéger les personnes dont les droits fondamentaux ne pouvaient être garantis.

En coopération avec ses partenaires d'exécution, le Haut Commissariat a prodigué une aide essentielle aux réfugiés qui avaient des besoins spécifiques. Un appui a également été offert dans le domaine de la santé et de l'éducation. Les efforts visant à garantir l'accès des enfants réfugiés au système d'éducation nationale ont abouti à des progrès dans ce domaine.

Au **Kirghizistan**, le HCR a continué à offrir un appui juridique et à veiller à ce que les réfugiés bénéficient de conditions de vie dignes. Le Haut Commissariat a fourni une aide d'urgence aux réfugiés et aux demandeurs d'asile au cours de l'hiver 2008-2009, grâce aux fonds reçus en réponse à l'appel éclair humanitaire des Nations Unies pour le Kirghizistan.

Le Haut Commissariat a poursuivi ses efforts de renforcement des capacités auprès de divers organismes gouvernementaux afin d'assurer la protection contre le refoulement, l'accès au système national de détermination du statut et le respect des droits civils, sociaux et économiques des réfugiés. Un groupe de travail interministériel et interinstitutionnel, formé d'experts, a été constitué pour rédiger des recommandations concrètes sur des actions de prévention et de réduction de l'apatridie. Le HCR a également commandé une étude visant à déterminer si la législation kirghize était conforme aux Conventions de 1954 et de 1961 sur l'apatridie. Ces efforts ont contribué à l'adoption d'un Plan d'action national global pour la prévention et la réduction de l'apatridie en République kirghize.

En **Ouzbékistan**, le HCR a apporté des solutions durables, principalement sous forme de réinstallation, à 226 réfugiés. La réinstallation est demeurée la solution durable la plus viable et l'instrument de protection le plus efficace pour ce groupe.

Au **Tadjikistan**, les fonctions de détermination du statut de réfugié ont été transférées du ministère du Travail au ministère de l'Intérieur. Compte tenu de ce développement, le HCR a réorienté ses efforts sur le renforcement des capacités de la nouvelle structure gouvernementale. L'opération a également dû relever un autre défi, à savoir la nécessité de venir en aide à un nombre croissant de nouveaux arrivants.

L'Organisation a resserré sa coopération avec le Comité d'aide aux réfugiés afghans, qui offre un soutien aux nouveaux arrivants. Elle a réexaminé son approche en matière d'intégration sur place et mis au point de nouvelles stratégies de recherche de solutions durables, en accordant une attention accrue à l'utilisation stratégique de la réinstallation.

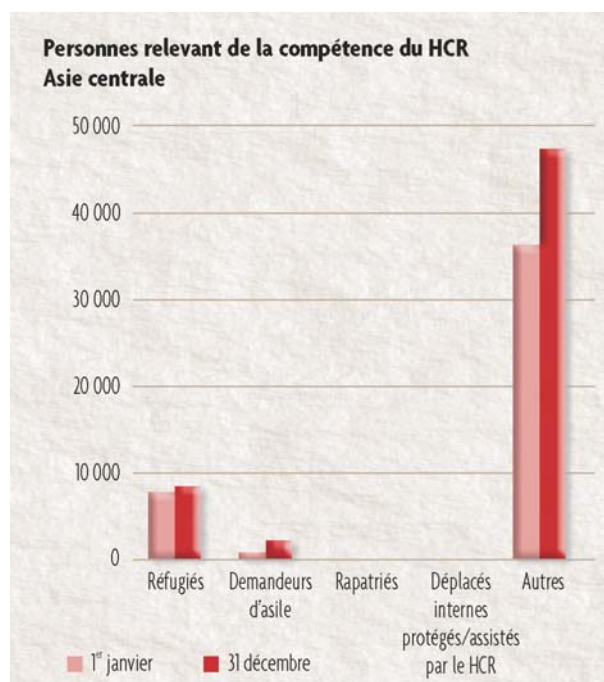
Le Haut Commissariat a participé à plusieurs sessions de formation organisées par l'OSCE à l'intention des gardes-frontières tadjiks et afghans, dans le cadre des projets de l'OSCE relatifs à la gestion des frontières. La planification de mesures d'urgence a continué de figurer parmi les priorités du HCR dans le pays et les préoccupations du Haut Commissariat ont été dûment prises en considération au sein de l'Équipe d'évaluation et de coordination rapide en cas d'urgence (REACT).

Au **Turkménistan**, le HCR a poursuivi son plaidoyer pour l'accès à l'asile et la protection contre le refoulement. Le personnel des services d'immigration, ainsi que les juges chargés de traiter les appels relatifs aux demandes d'asile, ont bénéficié d'une formation sur la protection et la détermination du statut de réfugié.

Le Haut Commissariat a recommandé au Gouvernement de veiller à ce que tous les individus reconnus d'emblée (*prima facie*) comme réfugiés et demeurés dans le pays puissent avoir accès aux procédures de naturalisation. Il a par ailleurs aidé à améliorer le bien-être des populations relevant de sa compétence en intervenant dans les secteurs de l'eau, de l'éducation, de la formation technique pour les jeunes et de l'autonomisation économique des femmes.

Informations financières

En 2009, des fonds supplémentaires ont été reçus pour répondre aux besoins de protection et combler les lacunes dans ce domaine. Ces fonds ont permis de venir en aide aux nouveaux arrivants au Tadjikistan et de mener des efforts de renforcement des capacités pour appuyer les membres des services gouvernementaux récemment chargés des affaires d'asile et de réfugiés. Au Kazakhstan, il était nécessaire de faire campagne pour l'adoption d'une législation nationale sur l'asile, tandis qu'au Kirghizistan, les activités de lutte contre l'apatridie demandaient à être intensifiées. Le budget pour le Turkménistan a également été augmenté en 2009, afin de financer l'amélioration des services sociaux et des infrastructures, ainsi que des programmes de santé génésique destinés aux réfugiés et aux communautés d'accueil.



Budget et dépenses pour l'Asie centrale (dollars E.-U.)		
Pays	Budget annuel	
	Budget final	Dépenses
Kazakhstan	2 347 625	1 963 763
Kirghizistan	1 454 973	1 351 319
Ouzbékistan	158 607	158 563
Tadjikistan	627 597	614 878
Turkménistan	705 867	700 211
Activités régionales	88 500	52 486
Total	5 383 169	4 841 220

Note: N'inclut pas le prélèvement des coûts d'appui indirects opérés sur les contributions allouées aux programmes supplémentaires et la réserve pour les "activités nouvelles ou additionnelles - liées au mandat".

Contributions volontaires pour l'Asie centrale (dollars E.-U.)			
Affectation	Donateur	Budget annuel	Total
Sous-région de l'Asie centrale	États-Unis d'Amérique	1 200 000	1 200 000
	Suède	1 300 390	1 300 390
Sous-total - Asie centrale		2 500 390	2 500 390
Kazakhstan	États-Unis d'Amérique	100 000	100 000
	Sous-total - Kazakhstan		100 000
Kirghizistan	États-Unis d'Amérique	110 797	110 797
	Fonds central d'intervention d'urgence (CERF)	66 960	66 960
Sous-total - Kirghizistan		177 757	177 757
Turkménistan	Fonds fiduciaire des Nations Unies pour la sécurité humaine	155 017	155 017
	Sous-total - Turkménistan		155 017
Total		2 933 164	2 933 164

Note: Les contributions qui apparaissent dans ce tableau n'incluent pas le prélèvement des coûts d'appui indirects opérés sur les contributions allouées aux programmes supplémentaires et la réserve pour les «activités nouvelles ou additionnelles - liées au mandat».